DIX PIASTRES [illegible]

[illegible] buit jours [illegible]

Les avis insérés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas [illegible] seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année [illegible] publier les avis, à des prix raisonnables.

[illegible] abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'une personne quelconque en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies: dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LE HAVRE.

Le navire SALEM, capitaine Destebecho, attendu à chaque instant en ce port, en expédition très incessamment, pour la susdite de destination. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à

21 mai — V. ROUMAGE.

POUR BORDEAUX.

Le navire français LA JEUNE GABRIEL, [illegible] capitaine Dunne, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

J. MAGER.

Si les passagers préfèrent se rendre au Havre, le navire ira les débarquer dans ce port. — 21 mai.

POUR TAMPICO.

La goëlette TWO BROTHERS, capitaine J. R. Harper, est prête à prendre un chargement pour le port ci-dessus. S'adresser à bord, ou à

21 mai — BENJ. BOOTH & CO.

POUR NEW-YORK.

Le brick A-1 HUNTSPORT, capitaine [illegible], partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON.

Le beau navire neuf HERACLIDE, capit. Cook, partira dimanche, 26 courant. Pour fret de 100 balles de coton, ou passage, s'adresser à

LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf VICTORIA, partira vers le 1 du mois prochain, et peut recevoir quelques passagers. S'adresser à bord, ou à

24 mai — LINCOLN & GREEN.

POUR LA HAVANE.

La jolie goëlette ANITA, capitaine Granados, partira immédiatement. Pour fret ou passage s'adresser à A. Baron, ou à

15 mai — J. DUFART.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre CANADA, capitaine Knight, partira mercredi prochain, 15 courant, et prendra quelques passagers, s'adresser à bord, entre les deux marchés, ou

HARRISON BROWN & CO,

13 mai — rue Royale, No. 117.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, BOURNE, doublé et chevillé en cuivre, partira sous peu. Pour fret et passage, il y a d'excellents emmenagemens, s'adresser à bord, ou à

18 mai — HARISSON, BROWN et Co.

POUR NANTES.

Le navire français CECILIA, capitaine Arnaud, quittera ce port, vers le 1er. juin. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à

11 mai — J. MAGER.

POUR BOSTON.

Le beau navire neuf HERACLIDE, capitaine Cook, partira sous peu de jours, 60 passagers peuvent être confortablement logés. Pour fret ou passage, s'adresser à

8 mai — LINCOLN & GREEN.

POUR LA MOBILE,

La goëlette neuve et fine voilière, ELIZA-WILLIAMS, capitaine Brown, ayant une partie de son chargement engagé est maintenant prête à le recevoir en face de la Douane, et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,

7 mai — Nouvelle-Levée, No. 1

POUR BALTIMORE.

La goëlette fine voilière NEW-PACKET, capitaine Ramsdale, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou

HARRISON, BROWN et Co,

27 av — rue Royale, No. 117.

A LOUER.

Le beau MAGASIN à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DELPUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. — 17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julia et St. Joseph, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

17 mai — rue de la Nouvelle-Levée, No. 1.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 88, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.

15 mai

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO,

18 av — rue Royale, No. 117.

A FRETER.

Le brick de première classe, PANAMA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à

21 mars — J. OGDEN & CO.

EN débarquement du navire Jeune Gabrielle, de Bordeaux, et à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue Royale, No. 147, et chez MM. Dufour et Desbois, vis-à-vis le café de la Bourse, rue de Chartres.

Vins rouge en barriques Ste. Emilion, Canon Pomérol et Médoc des années 1823, 1825, 1827 et 1831; et d'importations antérieures, vins en caisse rouge, des mêmes crut et même année—ainsi que des vins blancs doux de Bergerac, 1819; et de Grave-Barsac 1825, Muscat, &c., le tout à des prix modérés—également quelques milliers de sangsuès de Hongrie 1er. choix.

17 mai — P. LAFAYE.

UN français, âgé de 30 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou tout autre partie commerciale d'un comptoir. Il [illegible] facilement anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera [illegible] renseignemens les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. — 9 mai

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque arrêtera et conduira à la geôle, une [illegible] appartenant à M. B. Coquet, nommée CAROLINE, âgée de 16 ans, bien connue en ville pour être [illegible] elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, [illegible] avoir vu au faubourg [illegible] haut où elle se fait [illegible] (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi. — [illegible]

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes des meilleures manufactures du Nord, savoir:

[illegible] pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en [illegible] de daim tané, souliers [illegible] escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

— J. M. ARRAIZA, [illegible] Conti et Dumaine.

22 av

W. PADEUCHE, [illegible] rue de Chartres, No. 337, et rue de la [illegible] No. 13, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de recevoir directement de Paris, un très-joli assortiment de Papier peint et Bordures; on peut y trouver dans les dits magasins, des Ornements dorés, Franges et Galloons de soie, Matelats de toutes grandeurs, Chaises de grande qualité, Pianos vives de première qualité, Etoffes de crin, [illegible], Dutreck, 50 doux. Cartons pour chapeaux de dames, en général tout autre objet que l'on peut dans un magasin [illegible]. — 24 avril

[illegible] Bureau de la Ferme de la Société [illegible] Nouvelle-Orléans, 18 mai 1833.

D[illegible] [illegible] quelconques, durant ce mois, des [illegible] pour des piliers en bois pour la construction du dit [illegible] au canal. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la compagnie, depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

WM. HUDSON, [illegible] secrétaire

HUILE DE PALMACHRISTI ET CIRE [illegible] 7 barils d'huile de palmachristi et 1800 livres de cire [illegible]

17 mai — GRAY, DURRIVE & Cie.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORRILL & Co. [illegible] encoignure des rues Conti et Dumaine

AVIS.—Comme associé survivant de la société autrefois existante sous la raison de E. Conolly et fils, je suis seul autorisé à faire la collection des dettes dues à la dite société, et à la clore; en conséquence je préviens tous ceux qui peuvent devoir, de s'abstenir de payer à tout autre qu'à moi.

— FELIX CONOLLY.

A VENDRE

UNE HABITATION de 8 arpents de face [illegible] en Iberville, rive droite du fleuve, bornée dans sa partie supérieure par le bayou Goula, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Carmouche, ayant, avec la double concession, une superficie d'à peu près 900 arpents susceptibles de culture, en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 66 pieds sur 44, édifices sur des [illegible] en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peinturés, et distribués en dix appartemens, dont l'un contient un moulin à gru pesante: six cabanes à nègres, doubles, bâties sur solles avec cheminées en briques, entourées en planches, couverts en bardeaux et peinturés: Une sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur 30 de large: avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à gru. La sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 30 de large; il s'y trouve un équipage neuf; elle est calculée pour en contenir un autre; deux purgeries chacune de 80 pieds de long sur 30, le tout en briques.—Tous les édifices sus mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 130 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

2°. VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensemble avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités:

Barney, âgé de 24 ans, bon scieur de long, excellent pioche, pelle et hâche.

Washington, âgé de 30 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.

Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.

Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et menuisier.

Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.

Henry, de 23 ans, charretier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.

Reuben, de 36 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.

Jarry, de 25 ans, laboureur, piocheur, bêcheur, briquetier et entendu à la machine à vapeur.

Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Guild, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.

David, de 22 ans, bonne pioche, pelle et hâche.

Alexander, de 24 ans, do. do. do.

Hy. Cannon, de 27 ans, charretier, et do. do. do.

Williams, de 24 ans, do. do. do. do.

Samuel, de 27 ans, do. do. do.

Basile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.

Davis, de 18 ans, piocheur, bucheron et bonne pelle.

Jerry, de 20 ans, do. do. do.

Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur, et bûcheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segund et Elisé Rillieux, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront le dit 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes:

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. — [illegible] mai

A LOUER.—La totalité de la belle maison, magasin &c. rue Royale, No. 172, maintenant occupée par le soussigné. Aussi, à vendre pour cause de départ, une jolie paire de chevaux noirs de voitures, jeunes et bien dressés, avec un landeau.

Jusqu'à vendredi prochain, son mobilier sera vendu par articles à vente privée.

3 mai — J. R. GRYMES.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

IL s'est absenté de chez le soussigné, lundi 6 du courant, le nègre GABRIEL, tailleur de son état, taille de 5 pieds 8 ou 9 pouces, il est très reconnaissable, ayant la lèvre inférieure rougeâtre, et les mains marquées de taches blanches, il est bien connu en ville, ayant conduit l'été passé une voiture public, il se tient souvent dans les environs de de la rue Bourbon et Conti. La récompense sera donnée à quiconque le conduira à la geole ou chez

15 mai — LOUIS MUH, rue de Chartres, no. 113.

100 SACS DE SEL, dont moitié dans-gros, l'autre moitié fin; aussi, 143 tonneaux gros sel en grenier, en débarquement de la barque Tasso, de Liverpool, à vendre par

8 mai — LINCOLN & GREEN.

VINS—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 8 ans de vin de Madère Newton; 120 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux; le tout ayant droit au drawback, à vendre par

4 avril — A. QUERTIER & BOUTIN.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.

Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment général de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monumens, tombes et pierres [illegible] des seuils et linteaux moulés simples, des [illegible] marbres, des pierres de foyers et [illegible] de Paris; du ciment hydraulique et [illegible] [illegible] montés en [illegible] les patrons les plus nouveaux et les plus à [illegible] des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix [illegible]. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour [illegible] inscriptions et fixer les ouvrages [illegible]

JAMES KAIN.
JOHN STROUD.

De l'ancienne raison de société Frazee & James Kain.

28 janv

TRAITES sur France, à [illegible]

24 av — [illegible] MAGER.

SAMUEL [illegible], Fondeur et [illegible] en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 35, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans ses états avec promptitude et [illegible] tous ouvrages de toutes formes, travaux de [illegible] pompes de toutes grandeurs et de toutes [illegible] valves patentées, exécutés d'après les [illegible] doubles écrous, appareils de fontaines, de [illegible] et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et [illegible], plaques de portes, baguettes de rideaux et [illegible] aussi les chandeliers et [illegible] généralement [illegible] tous ces articles à [illegible] Modérés. [illegible] Mm.

A CAJOU [illegible] partie PACAJOU choix pour ce marché, en débarquement du navire Cincinnati, à vendre par

7 mai — B. BOOTH & Co.

BELLES PROPRIETES A VENDRE.

LE soussigné désirant donner tout son tems à la place qu'il occupe, recevra des propositions pour les propriétés ci-après décrites, et s'il n'en a pas disposé d'ici au 31 de ce mois, elles seront vendues à l'encan peu de jours après, à des conditions avantageuses qui seront connues d'avance.

Les plans sont exposés à la Bourse accompagnés d'un plan figuratif des environs pour mieux en indiquer la situation. La majeure partie se trouve situé à proximité d'établissements qui contribueront à en augmenter journellement la valeur, et dans un quartier dont l'importance commerciale se développe naturellement, de plus en plus; en sorte qu'elles offrent une perspective d'un bon placement de capitaux.

Elles consistent,

PLAN A.

Trois TERRAINS situés rue Royale, entre Dumaine et St. Philippe, immédiatement au-dessous de la propriété de M. Jos. Pilié, voyer de la ville.

PLAN B.

Deux TERRAINS dans le premier îlet du faubourg Marigny, faisant face au Chemin à Coulisses et ayant une issue à la rue Victoire par un passage de 12 pieds commun à divers lots.

PLAN C.

Huit TERRAINS faisant partie de l'îlet borné par la Levée, la rue du Port, de la Victoire et St. Ferdinand.

Une MAISON & MAGASIN à 3 étages, formant l'encoignure de la Levée et de la rue du Port, avec un endroit sur la rue du Port, ayant cuisine et chambres à domestiques au dessus.

Un MAGASIN à 3 étages, face à la Levée, formant la continuation de la bâtisse précédente.

Les susdits magasins sont bâtis sur des terrains de 22½ à 23 pieds de face sur 120 de profondeur et ont droit à une issue à la rue du Port par un passage de 10 à 12 pieds.

Cinq TERRAINS côté du nord de la rue de la Victoire entre les rues d'Enghien et St. Ferdinand.

PLAN D.

Deux LOTS DE TERRE dans le faubourg De Clouet-Pan ayant 60 pieds de face à la Levée, sur 200 pieds environ de profondeur.

[illegible] pieds face et 238 à 290 pieds de profondeur.

PLAN E.

Un îlet situé au faubourg Washington, borné par les rues de France, Amour, Louisa et la Promenade des Bons Enfants.

PLAN F.

Trois TERRAINS [illegible], faubourg Franklin, [illegible] l'un forme l'encoignure des rues Solidadé et des Champs Elysées.

Le soussigné [illegible] aussi à [illegible] quelques unes des actions qu'il possède dans les Compagnies d'Assurances des Négocians, du Chemin à Coulisses de Pontchartrain, de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée et des Architectes de la Nouvelle-Orléans.

20 mai—4.3ps. — CHS. LESSEPS.

TRAITES sur New-York et Philadelphie, à vendre par

11 mai — JOHN HAGAN & CO.

[illegible] de la Bourse, (ci-devant Bourse commerciale, [illegible])

24 mai — [illegible] et J. DARRAMOND.

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre;

Beurre et bon Café, à un escalin la livre;

Beau et bon Thé, à une piastre la livre;

Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaique à 4 escalins le gallon; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois;

Liqueurs de la Martinique, deux vins pour les malades, Champagne, Graves, Frontignan, &c.

Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canifs, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pillules, au magasin

24 mai — ANT. MICHOUD, encoignure Levée et Ursulines.

BRODEQUINS ET SOULIERS.

REÇU assortiment des manufactures, et à vendre à 25 pour cent au-dessous du prix ordinaire, par

J. C. AYME,

Rue de la vieille Levée, No. 66, près des Magasins Bienville.

22 mai

REÇU dernièrement de France, 40,000 sangsues de choix, 300 onces sulfate de quinine, 2 livres sulfate de morphine, 2 livres acétate, do. à vendre par

BONNABEL, pharmacien, rue Tchoupitoulas.

22 mai

VINS, EAU-DE-VIE, &C., en vente chez les soussignés, en débarquement de la barque française Aimable-Marie, de Bordeaux, en face la rue Conti, 40 pièces d'eau-de-vie, de Dupuy, 60 quarts de pipe de 3 pipes de vieux Cognac, do. 100 tonneaux de vin de Montférand, 50 do. de St. Emilion, 40 do. de St. Julien, 1200 caisses de Médoc, 450 do. de Médoc pouy, 100 do. de Chateau Latour, 100 barils de vinaigre blanc, 25 caisses d'anizette (Marie Brizard et Roger) 400 paniers, do. 40 paniers de Champagne mousseux de 1ère qualité, en bouteilles et demi bouteilles, 10 balles de bouchons assortis, 5 do. longs, et en magasin provenant d'importation ultérieure, 150 tonneaux de vin blanc de Graves, Barsac et Sauterne, 500 caisses de St. Estèphe et St. Julien, 100 do. de Lacote Margaux, Leoville et Lafitte, 150 do. en demi bouteilles 100 do. de Barsac, Carbourein et Sauterne de 1re. qualité.

10 mai — P. O. & E. SORBE & CO.

$20 DE RECOMPENSE.

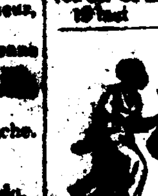

Pour quiconque arrêtera et conduira à la geole, la mulâtresse nommée ELLEN ou ELLENA, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds, elle n'a aucune marque sur la figure, mais quand on lui parle elle sourit presque chaque fois en répondant.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous les peines de la loi.

ARTHUR FORTIER,

3 mai—13 — rue Conti, No. 13.

Vin de Côte, Huile d'olive, Bouteilles &c.

EN débarquement du navire Carolinian, de Marseille, et à vendre par les soussignés,

100 barriques vin rouge,

800 douzaines huile d'olive grandes bouteilles,

100 demi douz. do do,

100 caisses vermicelle,

200 paniers bouteilles vides,

15 balles bouchon de 30,000 chaque.

CARRIERE & BORDUZAT,

1 mai. — No. 11, rue St. Louis.

EAU DE VIE DE COGNAC, vinaigre, vin rouge, anisette, &c, en débarquement du navire la Jeune Gabrielle, de Bordeaux, 25 pipes eau de vie de Cognac, fine preuve; 4 dito dito vieux Cognac; 6 dito Cognac fine, Champagne, un article très supérieur et particulièment recommandé aux amateurs; 50 tierçons vinaigre; 500 paniers anisette; 2 boucauts à voile; 75 barriques vin rouge, étampées, Montferand; importés et à vendre par

CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No 11,

Aussi par le navire Cécilia, de Nantes, 200 douzaines Guignolet d'Angers en paniers et demi paniers; 500 boîtes de sardines à l'huile. — 16 mai

A DE ATOCHA vient de recevoir et tient constamment un assortiment d'excellents cigarres de la Havane, à des prix modérés, s'adresser à son bureau, rue St. Louis, No. 55. — 16 mai.

60 BOUCAUTS plats cotes et épaules fumés, en débarquement et à vendre par

15 mai — LOBRE & ORAIN.

LITHOGRAPHIE.

Rue de Chartres, No. 152.

M. ZIMMER a l'honneur de prévenir le public qu'il continue de lithographier à des prix très-modérés, adresses, [illegible], circulaires, cartes de visite, étiquettes, plans, [illegible], musique, &c. &c.

L'AUTOGRAPHIE mérite une attention particulière, par ce moyen toute personne qui désireroit avoir des lettres ou tout autre écrit fait de sa main peut en obtenir en moins 100 exemplaires en 3 heures de tems.

14 mai—1.5po

75 BALLES Toile écrue à drape, du pays, bonne qualité, en débarquement du brick Avis, de Boston, à vendre par

8 mai — LINCOLN & GREEN.

AU PUBLIC.

LE soussigné ayant été régulièrement nommé agent pour la vente des fameuses machines à laver de Queens, a l'honneur d'informer le public et particulièrement les capitaines de bateaux à vapeur, de navires, les personnes tenant pensions &c. &c. qu'il recevra des ordres pour une ou plusieurs de ces machines, à son bureau, rue du Maine, No. 26.

Les avantages de cette machine sont tels qu'il suffit de la voir en opération pour avoir le désir de les acheter—On peut voir la machine en opération rue de Chartres, No. 122. On peut obtenir le droit d'en vendre dans différentes paroisses, s'adressant chez Everitt, rue du Maine, No. 26.

[illegible]

CAROSSES, CABRIOLETS &c.—Le soussigné vient de recevoir par les navires, Sarah Ralston, Florida et Saratoga, deux carosses et quatre cabriolets, de la manufacture de Jno. Clark & son, et de G. & A. Carter, (Newark) N. J. En main, barrouches, cabriolets, tilburys, chars-à-bancs, &c., à vendre au comptant, à des prix modérés.

W. WALTON,

26 avril — rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

AVIS.—Tous ceux qui doivent aux soussignés ou qui ont des réclamations contre eux, aussi tous ceux qui doivent à la succession de Mr. Bernard Duchamp, ou ont des réclamations contre elle sont priés de venir régler leurs comptes rue Toulouse No. 32, chez Messrs.

4 avril — KENNEDY & DUCHAMP

REÇUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 53, rue de la Levée.

Fers à repasser, fil de fer et de cuivre; Pots d'étain, porte bouteilles, cercles de cuivre et en feuille; Boîtes en fer-blanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Grecques à café (plaquées) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et souricières en fil de fer; Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Surrarrow; Filières à coussinets assorties, pantures courbées à plaques; Rasoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egohines de Spears et C. S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et ciseaux de boucher, assortis, Loquets de toutes qualités; Tenoux anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, carrés; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égohines, passepartout, scies de moulin &c.; Compas de proportion et compas à ressorts, rappes à chevaux; Rappes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieurs; Moulins à mais de Park et de Corn de Nos. 1 à 10; Tilles, haches et cassetêtes pour tonneliers et charpentiers; Pitons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre à vis; garnitures en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; Bigornes de [illegible], rivets de [illegible]; Cadenas en cuivre et [illegible], assortis et qualités; Truelles à [illegible] d'ébénistes et charpentiers [illegible] en cuivre avec pilons; Soupières [illegible] assorties de 12 à 16 [illegible] à chandelles [illegible] polis et vernissés; [illegible] de 10 à 18 [illegible], fiscelles No. 1 [illegible] de toutes qualités, complets pour coffres [illegible] cristal, plaqués; Anneaux de tentes en [illegible] avec un assortiment général de Fournitures [illegible] de clincaillerie. Aussi de Philadelphie [illegible] assortiment de peinture blanche et de [illegible] poil à enduire en barils et en boucauds, [illegible] braie, goudron et résine.

— F. PASCAL,

[illegible] personne qui a construit des bâtisses et commencé [illegible] manufacture d'un article qui donnera un profit [illegible], désire prendre des engagements avec [illegible] pourrait avancer des fonds pour aggrandir [illegible] marchand qui fournirait la matière première [illegible] disposer de l'article dans son état manufacturé; ou pourrait en vérifiant des fonds devenir associé en nom ou en commandite, dans l'un ou l'autre cas on obtiendra et exigera des renseignements, s'adresser à

STEPHEN EVERITT,

16 mai — rue St. Louis, No. 10.

SERRURES FRANCAISES en débarquement du navire Carolinian, de Marseille, et à vendre par les soussignés—10 caisses serrures de 4 à 12 pouces.

P. E. & O. SORBE,

11 mai. — rue Royale, No. 118.

DEPOT DE VOITURES.

Rue de la Douane, Nos. 12 & 14.

REÇU par les navires John Linton et Cincinnati, 3 jolies voitures légères, 2 barrouches, à un cheval, gigs &c. Aussi en magasin, voitures, gigs, barrouches, 2 chaises, 3 jolis dilbaries, phaetons, [illegible], &c., en vente à bon marché au comptant, ou en bons billets de ville.

11 mai — M. WALTON.

A VENDRE—400 [illegible] de [illegible], s'adresser rue Ste. Anne, No. 26, à

JOSEPH M. FERNANDEZ.

De [illegible] 25,000 Briques du Nord, pour carrelage.

24 avril

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par

18 mai — P. J. TRICOU.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, trente un mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Antoine Torres, une négresse nommée Sally, âgée d'environ 23 ans, avec sa fille, nommée Louise, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, un tiers à 4 mois et un tiers à 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

29 avril — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 31 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu George Banbank, rue du Bassin, entre les rues du Canal et de la Douane, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du défunt.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

17 mai — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Jeudi, 20 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Isaac Baldwin, la propriété ci-après décrite, savoir: Un demi-terrain formant l'encoignure ouest des rues du Canal et Carondelet, mesurant environ 30 pieds de face à la rue du Canal, sur environ 122 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Carondelet, ensemble les améliorations et matériaux qui s'y trouvent; la dite propriété vendue sujette à un contrat pour bâtir une maison, fait par le défunt et M. Twogood, l'acquéreur prenant le dit contrat comme partie de la vente, comme s'il avait été fait originairement par l'entrepreneur et lui, dit acquéreur, de manière à ce que la succession du dit défunt ne soit pas tenue de payer au dit Twogood aucunes charges, dépenses ou dommages résultant du dit contrat, soit pour ouvrage fait, matériaux fournis, ou autrement. On pourra voir le plan de la bâtisse et s'instruire de la nature du contrat en s'adressant à l'entrepreneur M. Twogood.

Conditions de la vente: La susdite propriété payable à un crédit d'un, deux et trois ans, à dater du 9 mars passé, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Par ordre de la cour,

24 mai — W. F. C. DUPLESSIS Rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister de Testamens.*—Lundi 10 juin 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, plusieurs barriques et caisses de vin, boîtes de cigarres et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Thomas C. Dawson.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour.

23 mai — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 27 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John C. Wallace, un esclave nommé Douglass.

Conditions de la vente: six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

24 mai — W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Wm. McDonogh, et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur des héritiers absents du défunt ne serait point approuvé et homologué et l'exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de sa responsabilité.

Par ordre de la cour.

18 mai — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*Charles René Oger vs. ses créanciers et les créanciers de la ci-devant société Oger & Co.*—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le samedi 8 de juin prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et celles d'Oger & Co. En même tems toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour.

27 mai—3 — FRED. BUISSON, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent l'honorable Ch. Maurian, juge.—*John P. Phelan contre ses créanciers.*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du tableau de distribution y annexé, il est ordonné que toutes personnes y intéressées aient à déduire d'ici au 4 de juin prochain, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et les fonds distribués en conséquence.

Par ordre de la cour.

24 mai—4 2ps — F. BUISSON, dép. greffier

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

Dirigé par Madame Granet.

Maison de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue Saint-Philippe.

CONDITIONS:

Pension, pour 10 mois.		$300
Demi-pension, d°.		200
Externat "		100
Blanchissage "	(au choix des parens)	20
Harpe, par trimestre		30
Piano, "		21
Chant, "		21
Danse "		21

LE cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature *française*, et de la langue anglaise; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de coutures, de broderie, de tapisserie et de tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant [illegible] une fois payées.

Chaque élève apporte, en entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbale en argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes, et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. — 16 avril

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

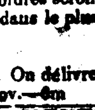

Les soussignés agens de

WILLIAM PRINCE ET FILS,

PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,

agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov.—6m

MEUBLES A BON MARCHE.

LE soussigné offre de vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Il consistent en buffets, secrétaires, bureaux, commodes, sofas, tables, bois de lits, miroirs, chaises de tout genre.—Les personnes qui désireront acheter trouveront de leur intérêt de venir à son établissement, pouvant compter sur des articles excellents et à bas prix.

GEO. WITNEY,

25 mars — Rue de la Douane, No. 21.

MESSIEURS J. & J. DARRAMON offrent à vendre 10-4 jusqu'à 24-4 Napes en damassé double, de la fabrique de James Wilson; Services de table unis avec 18 serviettes à la nape de 14-4; Piqué blanc, supérieur à tout ce qui a été offert sur ce marché; Taffetas d'Italie de Maticoni 5-4; Foulards superfins de la compagnie des Indes; Chausseurs blancs pour hommes, superbes; Batistes 4-4 pour cravates; Gants de fil et batiste pour hommes et femmes, do. en véritable peau de chevreau, pour de.; Batistes écrues superfines; ils attendent tous les jours un assortiment complet de marchandises françaises, arrivées à New-York par le paquebot François 1er. dont en relation avec des maisons des plus respectables en France, ils recevront continuellement des marchandises directement des fabriques ils prendront aussi des commandes, sur lesquelles ils ne chargent qu'une commission régulière. — 13 mai.

DIX piastres de récompense seront données à quiconque ramènera à la soussignée ou la fera loger dans une des geoles de cet Etat, la négresse HANNAH, absente depuis plusieurs jours de chez Elizabeth Norwood, sa maîtresse. — J. & J. DARRAMON,

15 mai — rue de Chartres, No. 25

Pendules et Articles de Joaillerie.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Archer de Philadelphie, et le navire St. Louis de New-York, Plusieurs belles Pendules, des parures de perles, des boucles d'oreilles de Turquoise et de Corail, des bagues &c. &c.

LOUIS MUH,

Rue de Chartres No. 113

Aussi, en magasin environ 20 mille cigarres de Campêche de bonne qualité. — 4 mai

ARDOISES A VENDRE.—2,300 Ardoises du [illegible] de Duchesse, 1000 dito petites, 1500 dito petites comtesses, en débarquement du Wm. Shank, et en vente chez

24 avril — THEOD. NICOLET & Co.

A LOUER le 1er. mai, le magasin dans la rue Gravier, No. [illegible], s'adresser à

WILLIAM H. MORGAN,

24 avril — rue du Camp, No. 39.

[illegible] Southard [illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. [illegible] Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 5 juin, à 5 heures, au No. 19, rue Gravier, 3 barils [illegible] saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 mai — L. DAUNOY, marshal.

C. Lemaitre *vs.* Pichardon.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Lanusville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 1er juin, au Principal, à 5 heures, 1 bois de lit, et 2 tables, &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 mai — L. DAUNOY, marshal.

W. T. Thompson *vs.* Letellier.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, au bureau du Marshal, jeudi, 6 juin, à 5 heures, l'armoire, 2 piano-fortes, 2 tables, des chaises, saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 mai — L. DAUNOY, marshal.

J. G. Chamberlain & Co., *vs.* M. McKenny.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 4 juin, à 5 heures, sur les lieux, encoignure des rues Magasins et Poydras, 500 petits barils vides, saisis dans l'affaire ci-dessus.

20 mai — L. DAUNOY, marshal.

Bridge et Voss *vs.* Moses Lazarus.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cha. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le 8 juin, à 4 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, différents articles de marchandises, sèches, consistant en chemises de coton, do. de guingam, vestes rondes, pantalons, gants, souliers, mouchoirs, gilets, linge damassé, demi-bas, mouchoirs de soie, bretelles, matelas de natté, couvertures, draps et livres, &c., saisis dans la demande ci-dessus.

23 mai — L. DAUNOY, marshal.

Gilbert Vance *vs.* P. Colfax.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 10 juin, à 5 heures, au Principal, divers articles d'épicerie, consistant en tonneaux d'apparat avec le contenu, une quantité de cornichon, de tabac, des boites contenant du thé, une quantité de barils vides, des cigarres, des bouteilles vides, des ballances, des ballais, un pupitre, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

24 mai — L. DAUNOY, marshal.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 18 juin, à midi, à la Bourse Hewlett, l'esclave nommée *Maria*, saisie à la poursuite de W. G. Thompson et M. Bernard.

18 mai — L. DAUNOY, marshal

W. Whitaker vs. E. Tomales.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le mardi, 20 mai, à 5 heures, au Principal, une pendule et une malle d'outils d'horloger; saisis dans l'affaire ci-dessus.

18 mai — L. DAUNOY, marshal

Abner Estis vs. le bateau à vapeur Waverly, le capitaine et Parmateur—Duquin & frères vs. les mêmes—A. L. M. Damaris vs. les mêmes.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 3 juin, à midi, à la Bourse, le bâteau-à-vapeur WAVERLY, avec ses agrès, apparaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, le dit bâteau sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, avec intérêt de cinq pour cent du jour de la vente, l'acquéreur fournissant son billet avec sécurité sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, conformément à l'acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de l'état, et pour d'autres objets.

15 mai — L. DAUNOY, marshal

J. P. Dupré *vs.* Peter Ogier.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente jeudi, 6 juin prochain, à midi, au café Hewlett, l'esclave Bocky, saisie dans la demande ci-dessus.

7 mai — L. DAUNOY, marshal.

C. Chase contre A. McDonald et la goëlette Hope et les patrons.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 4 juin, à midi, au café de Hewlett, la goëlette Hope, ses agrès et apparaux et mobiliers, saisis dans la demande ci-dessus.

3 mai — L. DAUNOY, marshal.

N. Norton contre Thos. Billow, Daniel Bayton contre le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mercredi, 12 juin prochain, à midi, au café de Hewlett, un nègre nommé Peter, saisi dans la demande ci-dessus.

11 mai — L. DAUNOY, marshal.

CALLIGRAPHIE.

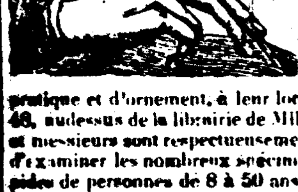

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son frère vient d'arriver de leur établissement du Nord; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écritures, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 40, audessus de la librairie de Mlle. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et audessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières; les diplômes, régistres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des *rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. — A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*; nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides*, si non *sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public, en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Machhant; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières. — JOHN C. YOUNG,

23 mars — Président du Collège Central (Kent.)

A VENDRE.—200 pièces Toile d'emballage du Kentucky et 40 rouleaux corde, s'adresser à

DUBERTRAND et LEGENDRE,

20 mai — rue St. Louis, No. 126.

AVIS.—La société qui existait entre feu Bernard Duchamp et le soussigné (sous la raison de Kennedy & Duchamp,) est dissoute. Toutes personnes qui pourraient devoir à la dite société, sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai entre les mains de M. Gaston Berlus, qui est dûment autorisé à percevoir tout ce qui pourrait être dû. Et toutes personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la dite raison de commerce, sont invitées à présenter leurs comptes, pour être soldés.

6 mai — DUNCAN KENNEDY.

LES soussignés ont ce jour formé une société, sous la raison de *Kennedy Durel & Co.*

DUGAN KENNEDY,
M. VALCOUR DUREL,
GASTON BERTUS.

6 mai

ARROW ROOT DE BERMUDA.—500 liv. Arrow Root, de première qualité, en boîtes de 20 liv, reçues et à vendre par — DUCONGE & PEYCHAUD,

17 mai — rue de Chartres, No 89

A VENDRE.—La pirogue MARIA, de dix tonneaux 22 pouces, avec ses agrès et apparaux généralement quelconques, et une cuisine en fer; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à

2 mai — BLANC & BRUGIER.

LES soussignés viennent de recevoir des Natchitoches 88 caisses de TABAC, en carottes le premier choix, chaque caisse contient 6 carottes de [illegible] livres, ou 12 carottes de 5 livres. Ils vendront ce parti de tabac en totalité ou par caisse, aux consom[illegible]

24 avril — DUBERTRAND & LEGENDRE.

Propriété de valeur à vendre.

PAR TRICOU & CANONGE.

PAR ordre des syndics des créanciers de H. W. Palfrey et Palfrey, Dyson & Co., il sera vendu à la Bourse Hewlett, lundi, 1er. juillet, à midi,

1°. Un Terrain, ayant 176 pieds 8 pouces de face sur la rue Carondelet, 206 pieds 4 pouces sur la rue Gravier, et 205 pieds 5 pouces sur la rue de l'Union et courant dans la profondeur de 196 pieds 3 pouces avec les bâtisses qui sont dessus consistant en magasins en briques, une machine à vapeur de la force de 36 chevaux et 3 presses à coton à double vis attachés à l'endroit.

Conditions: 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets portant un intérêt à 10 pour 100 par an à partir du jour de la vente, à quels époques la livraison de lieux sera faite et l'acquéreur peut se réserver le privilège de racheter ses billets en aucun d'eux avant le 1er. Janvier 1835 aux même taux d'escompte.

2°. Un Terrain attenant au précédent ayant 22 pieds [illegible] pouces de face sur la rue Gravier et 100 pieds de profondeur avec les améliorations qui sont dessus consistant en deux fortes maisons d'habitation en charpente, entre [illegible].

Conditions: 15 et 24 mois de crédit, les billets portant un intérêt jusqu'au paiement de 10 pour cent par an, à partir du 6 juin 1834, à qu'elle époque la livraison des dits lieux sera faite, mais la propriété demeurera aux risques de l'acquéreur dès qu'elle aura été adjugée et il aura le privilège de payer les billets le 6 juin 1834, sans intérêt.

Les maisons sont assurées pour $5000 jusqu'au 2 août prochain et la police sera transférée à l'acquéreur.

Un plan des lots et des bâtisses fait par C. F. Zimpel, député voyer, sera exposé à la Bourse.

3°. 2 bancs dans l'Eglise Episcopale, Nos. 58 et 60.

Conditions: 4 mois de crédit.

De plus: 15 beaux Esclaves, savoir:

4°. *Phillis*, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et ses deux enfants, Nancy, négritte de 10 ans, propre à tous ouvrages de maison et Amélia, âgée de [illegible]

5°. *Betty*, domestique de maison, âgée de 15 ans.

6°. *Mary*, cuisinière de la presse à coton, et blanchisseuse, âgée de 40 ans.

7°. *Hiram*, ingénieur, forgeron et maréchal.

8°. *Michael*, ingénieur, lettré et [illegible].

9°. *Willis*, presseur, [illegible] domestique de maison.

10°. *Paul*, presseur et charretier.

11°. *Billy*, presseur.

12°. *Bill*, chauffeur et charretier.

13°. *Gustave*, chauffeur et charretier.

14°. *Charles*, presseur et ouvrier.

15°. *Ace*, chauffeur passeur et ouvrier.

16°. *Joe*, palfrenier. 17°. *Tom*, chauffeur et presseur.

Conditions, pour les Esclaves: 1 et 2 ans de crédit, sans intérêt. Les billets pour toutes les propriétés ci dessus doivent être endossés à la satisfaction des syndics et divisés en telles sommes qui seront demandées avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. La nécessité de clore les affaires de la succession avant l'échéance des billets, les syndics ne garantiront que le titre des esclaves mais ils donneront tous détails à leur sujet quand ils en seront requis.

Aussi, mardi, 2 juillet 1833, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, 1 presse à coton à double vis, complète, 1 do. incomplète, 1 presse hydraulique incomplète, 1 presse à bras complète, 3 paires de balances à patente, des chevaux, drays, outils de forgeron et d'ingénieur, mobilier de comptoir, &c.

Conditions: Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, de $100 à $300 à 60 jours et au dessus de $300, à 4 mois, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

J. W. ZACHARIE,
H. W. PALFREY, } Syndics.

29 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 1er juin, à la Bourse Hewlett, à midi, Charlotte, de 23 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et servante, garantie des vices et maladies prévues par la loi. Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billet endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. — 28 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le samedi 29 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville, en date du 27 mai 1833, les Esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu B. Macarty, savoir:

Narcisse, nègre créole âgé d'environ 35 ans,				
Honoré,	"	"	"	25
Samson,	"	"	"	20
Jacques,	"	"	"	50
Pitchon, mulâtre,	"	"		22

Conditions: un quart comptant et le reste à 4 et 6 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 29 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, samedi, 1er juin prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, les Propriétés suivantes, de grande valeur, situées au faubourg Livaudais.

E mesure 51 pieds à la rue de la Levée, 50 pieds au fleuve, sur 171 à 175 de profondeur, ayant un magasin en briques, à deux étages, de 26 pieds de face sur 100 de profondeur—F mesure 51 pieds rue de la Levée, 50 face au fleuve, et 150 de profondeur, avec un magasin à deux étages, de 15 pieds de face sur 20 de profondeur.

Dans l'îlet No 2, le terrain No 11 mesure 51 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée, sur 161 pieds à la première rue, avec les édifices qui s'y trouvent—Lot No 12 mesure 51 pieds 1 pouce à la rue de la Levée, sur 150 pds 4 pouces de profondeur.

Lot No 13 a 51 pds 1 p. à la Levée, sur 139 pds 6 pouces

Lot No 14 a 51 — 1 — 128

Lot No 15 a 51 — 1 — 117

Le tout sera vendu conformément au plan.

Conditions—Les lots 12, 13, 14 et 15 devant subvenir au paiement d'un billet de $1300 qui sera dû le 12 mars 1834; un autre de même somme le 12 mars 1835, et un troisième de même somme le 12 mars 1836. Les terrains E F et 11 devant subvenir au paiement de différents billets comme suit: $936 le 11 juin 1833; $6560 le 12 mars 1834, 1835 et 1836; le reste un quart comptant et le surplus à douze mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pédesclaux, aux frais des acquéreurs.

28 mai

PAR J. LEVY & WHITING.

VENTE DE 2 TERRAINS DE GRANDE VALEUR.

SAMEDI, 18 juin prochain, par ordre de L. M. Damarin, syndic des créanciers de François McManus, seront vendus à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi, deux lots de terre de prix, situés au coin des rues Céleste et Levée, faubourg Annonciation, marqués par les numéros 1 et 2 ainsi qu'il appert par le plan fait par M. Joseph Pilié, arpenteur de la ville, daté le 13 avril 1831, et déposé au Bureau de M. Wm. Christy, notaire public.

Le lot No. 1, a 24 pieds de face sur la rue de la Levée, sur 120 de profondeur sur la rue Céleste, mesure française.

Le lot No. 2, joignant le premier, a 25 pieds 8 pouces de front sur la rue de la Levée, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Les dits terrains seront vendus séparément, un tiers du prix de chaque terrain comptant, un tiers payable le 14 de février 1834, et l'autre tiers payable le 14 de février 1835, garantis par hypothèque et billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

16 mai

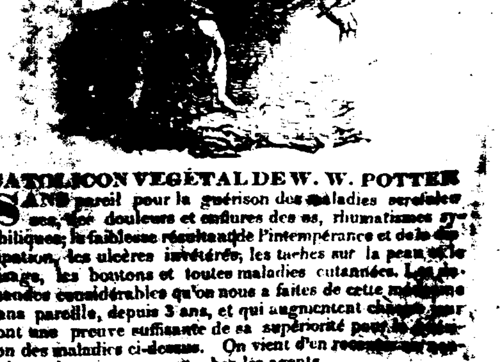

CATHOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphilitiques, la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.

DUCONGE & PEYCHAUD,

18 fév — rue de Chartres, No. 89.

VINS de Cette et de Catalogne, [illegible] quarts de barrique, et le dernier en [illegible], en débarquement et à vendre par

11 mai — LINCOLN & GREEN.

IL a été conduit à la prison [illegible] Jefferson, une négresse nommée [illegible], se disant appartenir à M. J. Wilson. Son maître est prié de la réclamer en se conformant à la loi.

Aussi, une petite négresse nommée MARY, appartenant à M. Grimon.

Les nègres nommés PHILLIPPE et ALEXANDRE, appartenant tous deux à [illegible] Boll, de la Nouvelle-Orléans.

27 avril — VICTOR PICAUD, geôlier.

THOMAS D. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, comprenant St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut [illegible] pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville [illegible]

6 mars